



CDEN du 15 décembre 2020 visioconférence

La préfète ouvre la séance à 16h45 le chorum étant atteint.
Déclaration liminaire de la FNECFP FO, l'Unsa Education, la FCPE.

1. Approbation des PV des CDEN du 24 avril 2020 et du 03 juillet 2020

Approuvés à l'unanimité.

2. Affaires relevant de la compétence du département

- Sectorisation des collèges de Valserhône à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Actuellement, deux collèges sont implantés sur la commune de Valserhône, et se répartissent l'accueil des élèves de la façon suivante :

- Collège Saint-Exupéry (intégré à la cité mixte) :
 - Champfromier
 - Chanay
 - Chézery-Forens
 - Confort
 - Injoux-Génissiat
 - Lélex
 - Montanges
 - Surjoux-Lhopital
 - Les écoles de Valserhône situées sur la partie nord/nord-ouest

- Collège Louis Dumont :
 - Billiat
 - Léaz
 - Villes
 - Les écoles de Valserhone situées sur la partie sud/sud-est

L'établissement actuel de Louis Dumont n'a pas de restaurant scolaire. Le transport des demi-pensionnaires (entre 150 et 200 élèves) est organisé chaque jour jusqu'à la cité mixte Saint-Exupéry.

En septembre 2021, l'ouverture du nouveau site du collège Louis Dumont donne de nouvelles perspectives :

- élargissement des capacités d'accueil du collège Louis Dumont à 30 divisions (750 à 900 élèves)
- création d'un restaurant scolaire intégré,
- rééquilibrage des effectifs pour supprimer l'utilisation de bâtiments temporaires au

collège Saint Exupéry,

- étude de la nouvelle sectorisation en lien avec les secteurs d'écoles primaires de la commune de Valserhône pour faciliter les parcours pédagogiques et les liens écoles/collèges.

Compte tenu de la fréquentation actuelle et projetée de ces 2 collèges publics, de la recherche d'adaptation à leur capacité d'accueil et à l'équilibre des catégories socioprofessionnelles représentées, il est proposé de réaménager leur secteur scolaire en déplaçant sur le secteur du collège Louis Dumont :

- les communes de Confort, Chanay, Injoux-Génissiat et Surjoux-l'Hopital
- -et les secteurs scolaires des écoles de Valserhône Lancrans et Valserhône Grand Clos.

A la rentrée scolaire 2021, seront concernés par ces modifications les élèves des classes de 6ème, 5ème et 4ème, tandis que les élèves des classes de 3ème achèveront leur cycle de scolarité dans leur établissement actuel. Ces mesures s'accompagneront d'une adaptation des services de transports scolaires.

Les effectifs prévisionnels à la rentrée 2021 seraient ainsi de l'ordre de 597 élèves à Louis Dumont et 575 à Saint Exupéry.

Le projet de modification des secteurs scolaires a fait l'objet d'une concertation avec les maires et les chefs d'établissements concernés.

Des réunions à l'attention des parents d'élèves seront organisées début 2021.

Conformément à l'article L 213-1 du code de l'éducation, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale est sollicité sur ces mesures qui, après délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de l'Ain, entreraient en vigueur à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Pour le restaurant scolaire, ce sera vraisemblablement une DSP.

Vote :Adopté à l'unanimité.

- Point d'information sur Ain formation Orientation (AFOR)

Le salon prévu fin janvier ne se tiendra pas du 21 au 23 janvier 2021 pour sa 20ème édition à cause des problèmes sanitaires.

Evolution sur l'organisation des rencontres dans les collèges :

Les 6 rencontres tables rondes n'auront pas lieu.

Par contre les 14 filières présentes feront 14 émissions TV sur les chaînes youtube du département en présence de jeunes en formation, des partenaires des chambres consulaires concernées, des chefs d'entreprises ou maîtres d'apprentissage. Ces émissions sous forme de module de 40 minutes débiteront le 23 février et se termineront le 8 juin 2021

2.Affaires relevant de la compétence de l'Etat.

1. Point sur la rentrée 2020

a. Pour le 1er degré

Effectifs de rentrée : nous avons une baisse de 405 élèves alors qu'il était annoncé - 720 en prévision ce qui est une bonne nouvelle. Une scolarisation obligatoire à partir de 3 ans en maternelle peut en être la cause. 62493 élèves dans le 1^{er} degré sont accueillis. Sur le 1^{er} degré privé stabilité, hausse d'effectifs de 27 élèves, 7208 élèves. C'est une part modeste dans notre département à hauteur de 10%.

Les prévisions pour la rentrée 2021, nous poursuivons la baisse, dans une perspective de -381 élèves, 62112 élèves devraient être accueillis en 2021.

DASEN : Il n'y a eu aucun ajustement en septembre puisque nous arrêtons la carte scolaire en juin puisque cela permet aux équipes enseignantes et aux familles de savoir où sont accueillis les élèves.

C'est une manière de permettre aux enseignants de préparer plus sereinement la rentrée. Cela signifie qu'il y a pu avoir des arrivées qui nous mettent au-delà du repère d'examen.

Nous avons en situation de tension à la rentrée, **l'école de Loyettes** 286 élèves pour 10 classes, ce qui a conduit les services académiques de gager un titulaire remplaçant pour accompagner l'école, cette situation fera partie des priorités lors de la préparation de la carte scolaire 2021.

L'école de Vonnas, 29 élèves par classe, elle sera également prioritaire et est accompagnée par un moyen de circonscription.

Sur le Pays de Gex Nord, **l'école de Pougny** augmentation d'effectifs, TR à l'année car au-delà du repère d'examen à 28.33 pour une école à 3 classes.

Nous avons 2 situations, **l'école le Mas-Rillier** au-delà du repère d'examen des problèmes de locaux sont en cours de résolution, ce sera une priorité pour la future carte scolaire.

Le Rpi Faramans Joyeux St Eloi, sera prioritaire également pour la future carte scolaire.

Concernant le 1^{er} degré nous disposons de 67 contrats 3 mois pour accompagner dans le cadre de la crise sanitaire et répondre aux besoins de remplacement des personnels qui pourraient être en arrêt ou en situation de vulnérabilité. Nous n'avons pas assez de candidatures, c'est le même problème sur les emplois civiques. Madame la DASEN souhaite rappeler la règle de la liste complémentaire sur les concours de la fonction publique. Elle a pour vocation de créer un vivier pour remplacer les démissionnaires au concours jusqu'au 30 septembre. 172 PES ont été attribués au département de l'Ain pour 2020-2021, il n'y a pas d'autre budget que ces 172 emplois nous ne pouvons pas aller au-delà même si les besoins se révélaient.

Nos PES sont à temps partagés en pratique et en formation et que cette dernière est comptée sur une année scolaire, nous serions sur un défaut de formation pour ceux qui viendraient à être recrutés.

Les syndicats demandent une embauche sur liste complémentaire comme cela se faisait auparavant les embauchés seraient alors PES sur l'année 2021-2022.

b. Pour le second degré :

Nous continuons à être sur une augmentation. Cette année nous avons au constat 29382 élèves sur le collège et 663 élèves de SEGPA. Il y a 30045 élèves avec une augmentation de 448 élèves. Pour le collège privé 6580 élèves accueillis avec une hausse de 62 élèves, conforme à ce qui se passe dans le public. Nous avons répartis la dotation de 35643 h concernant les collèges publics.

Pour les collèges, les seuils sont à 30 la moyenne est à 26 élèves par classe dans l'ensemble des collèges, nous n'avons eu aucune classe au-delà du seuil. A cette étape de l'année, les évolutions des postes sur les établissements sont liées aux évolutions des effectifs et peuvent donner lieu à des modifications à ce moment nous ne parlons pas de suppressions de postes.

Pour les lycées, 16605 élèves avec une hausse plus importante de l'accueil du second cycle professionnel en s'appuyant sur la transformation de la voie professionnelle pour augmenter l'attractivité. Dans le parcours d'orientation de nos élèves les choix sont construits et sont principalement affectés sur leur 1^{er} vœu.

Concernant la brigade AED, les postes sont implantés sur 5 établissements pour être sur des zones différentes. Elle existe mais n'est pas encore complète. Les dotations en poste d'AED et postes documentalistes, sont soumis à la règle académique et cela est vu au niveau académique.

c. Les PIAL

36 PIAL qui maillent le territoire. Ce sont des organisations territoriales inter-degré. Les têtes de PIAL sont des collèges qui ont sur leur territoire leurs écoles de rattachement. Un seul collège peut être tête de PIAL, organisation qui garantit la formation continue des AESH, mieux répondre en terme d'accompagnement et d'assurer des moyens de remplacement. Ils sont tous opérationnels, travail régulier avec les pilotes de PIAL de façon à faire évoluer notre réponse de façon adaptée.

d. Dispositifs ULIS

Le nombre de dispositif ULIS est de 50. ULIS qui accueillent 508 élèves, à la rentrée 2020, 3 dispositifs ont été ouverts, dans le 1^{er} degré nous sommes entre 10 et 12 élèves pour chaque dispositif.

L'école des Venues de Bourg en Bresse, accueillent en plus 5 élèves qui bénéficient de l'inclusion scolaire en tant que jeunes sourds.

Sur le second degré nous avons augmenté le nombre de dispositif ;4 ouverts, 40 dispositifs, qui accueillent 447 élèves, nous sommes en moyenne avec 11.7 élèves par dispositif. Notre volonté est d'implanter un dispositif par collège nous n'y sommes pas encore, car pour certains collèges l'implantation ne se justifie pas du fait de non besoin sur ces secteurs.

11 dispositifs accueillent cependant + de 12 élèves qui accueillent 13 ou 14 élèves.

Une ULIS est un dispositif dont la vocation est de permettre l'inclusion dans les classes pour suivre une scolarisation avec leur classe d'âge c'est pourquoi la DASEN ne souhaite pas implanter 2 dispositifs sur un même établissement. Cela a déjà été fait sur Belley car c'est un gros collège pour lequel les modalités d'inclusion sont encore possibles.

La continuité du parcours de scolarisation, nous impose un maillage pour les lycées, 13 dispositifs qui accueillent 115 élèves, 2 créations à la rentrée à l'EREA et au lycée pro, la moitié des dispositifs accueillent plus de 12 élèves.

2. Questions diverses

a. Celles de l'Unsa education

- **PIAL** : Pouvez-vous nous communiquer leur répartition géographique, ainsi que leur responsable? Avez-vous connaissance de l'arbitrage académique sur le nombre d'AESH référents ? Pouvons-nous obtenir la répartition géographique et les personnes retenues pour ce dispositif ?

Le pilote de PIAL est le principal du collège qui porte le PIAL et l'IEN de la circonscription apporte le regard 1^{er} degré.

Dans chaque PIAL, il y a un coordinateur et nous sommes actuellement en train d'implanter les AESH référents, cela ne sera visible qu'au cours du 1^{er} trimestre de l'année prochaine car la lettre de mission va être arrêtée par le recteur. Il aura pour mission de pouvoir tutorer les autres AESH.

<i>PIAL</i>	<i>Etablissement référent</i>	<i>Public / Privé</i>
PIAL AMBERIEU St Exupéry	AMBERIEU EN BUGEY - CLG SAINT-EXUPERY - 0010002X	Public + Privé
PIAL BELLEY Zlatin	BELLEY - CLG SABINE ZLATIN - 0011067E	Public + Privé
PIAL CULOZ	CULOZ - CLG HENRY DUNANT - 0010022U	Public + Privé
PIAL LAGNIEU	LAGNIEU - CLG PAUL CLAUDEL - 0010026Y	Public + Privé
PIAL LEYMENT	LEYMENT - CLG DE LA PLAINE DE L'AIN - 0011300H	Public
PIAL MONTREAL	MONTREAL LA CLUSE - CLG THEODORE ROSSET - 0011325K	Public
PIAL PLATEAU D'HAUTEVILLE	PLATEAU D HAUTEVILLE - CLG PAUL SIXDENIER - 0010025X	Public
PIAL PONT D'AIN	PONT D AIN - CLG LOUISE DE SAVOIE - 0010037K	Public + Privé
PIAL ST RAMBERT EN BUGEY	ST RAMBERT EN BUGEY - CLG DE L'ALBARINE - 0010039M	Public
PIAL VALSERHONE Dumont	VALSERHONE - CLG LOUIS DUMONT - 0011066D	Public
PIAL BAGE DOMMARTIN	BAGE DOMMARTIN - CLG ROGER POULNARD - 0010005A	Public + Privé
PIAL BOURG EREA Commerson	BOURG EN BRESSE - EREA PHILIBERT COMMERSON - 0010966V	Public
PIAL BOURG PRIVE St Joseph	BOURG EN BRESSE - CLG PR SAINT JOSEPH - 0010079F	Privé
PIAL BOURG REVERMONT	BOURG EN BRESSE - CLG DU REVERMONT - 0010018P	Public
PIAL MONTREVEL	MONTREVEL EN BRESSE - CLG DE L'HUPPE - 0010895T	Public
PIAL PONT DE VAUX	PONT DE VAUX - CLG ANTOINE CHINTREUIL - 0011070H	Public
PIAL PONT DE VEYLE	PONT DE VEYLE - CLG GEORGE SAND - 0010820L	Public + Privé
PIAL ST DENIS LES BOURG	ST DENIS LES BOURG - CLG YVON MORANDAT - 0011333U	Public
PIAL BEYNOST	BEYNOST - CLG LOUIS ARMSTRONG - 0011360Y	Public + Privé
PIAL CHATILLON SUR CHALARONNE	CHATILLON SUR CHALARONNE - CLG EUGENE DUBOIS - 0010821M	Public + Privé
PIAL MONTLUEL	DAGNEUX - CLG MARCEL AYME - 0011142L	Public + Privé
PIAL JASSANS	JASSANS RIOTTIER - CLG LEON-MARIE FOURNET - 0011193S	Public
PIAL MEXIMIEUX	MEXIMIEUX - CLG VAUGELAS - 0010041P	Public + Privé
PIAL MONTCEAUX	MONTCEAUX - CLG DU VAL DE SAÔNE - 0011415H	Public + Privé
PIAL REYRIEUX	REYRIEUX - CLG JEAN COMPAGNON - 0011338Z	Public + Privé
PIAL ST ANDRE DE CORCY	ST ANDRE DE CORCY - CLG DE LA DOMBES - 0011257L	Public
PIAL THOISSEY	THOISSEY - CLG BEL AIR - 0010042R	Public + Privé
PIAL TREVOUX Moulin	TREVOUX CEDEX - CLG JEAN MOULIN - 0010066S	Public + Privé
PIAL VILLARS LES DOMBES	VILLARS LES DOMBES - CLG LEON COMAS - 0010939R	Public
PIAL ARBENT	ARBENT - CLG JEAN ROSTAND - 0010987T	Public
PIAL GEX Charpak	GEX CEDEX - CLG GEORGES CHARPAK - 0010024W	Public + Privé
PIAL NANTUA Collège	NANTUA - CLG XAVIER BICHAT - 0011068F	Public + Privé
PIAL OYONNAX AMPERE	OYONNAX CEDEX - CLG AMPERE - 0010802S	Public + Privé
PIAL OYONNAX LUMIERE	OYONNAX CEDEX - CLG LOUIS LUMIERE - 0010035H	Public
PIAL PERON	PERON - CLG LE PARUTHIOL - 0011388D	Public
PIAL PREVESSIN MOENS	PREVESSIN MOENS - CLG LE JORAN - 0011301J	Public + Privé

- **Dispositif "Proxi RH"** : Comment est composée l'équipe départementale (moyens en ETP) ? Y-a-t-il eu une montée en puissance de ce dispositif ?
Madame Glopp a pris d'autres fonctions, c'est madame Karine Lamoureux qui occupe ces fonctions depuis le 1^{er} septembre, Madame Barrau, adjointe gestionnaire du

collège de Châtillon sur Chalaronne complète cette équipe, une administratrice va être lancée à la rentrée de janvier.

- **Organisation du temps scolaire dans le 1^{er} degré :** Pourrions -nous obtenir un calendrier précis et la procédure à effectuer pour la poursuite d'un rythme scolaire à 4 jours ?

L'organisation scolaire relève toujours de la dérogation, c'est une organisation arrêtée par demande conjointe de la commune et du conseil d'école, avis soumis au CDEN, cela ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans.

La procédure n'a pas changé si le changement d'horaire est envisagée il faut avoir pris attache au près de la structure des transports scolaires. Pour la date de dépôt du dossier il faut que cela soit transmis au moins 15 jours avant le CDEN. mi janvier au plus tard pour début février sino cela sera pour le CDEN de juin. C'est pourquoi, il faut que les écoles le fassent rapidement.

- **Campagne de tests antigéniques :** Quelles vont être les mesures prises pour assurer les 2 campagnes prévues ?

Pour l'Education Nationale est prévue à partir de demain.

L'état employeur propose à ses employés en contact avec les élèves, sur la base du volontariat de pouvoir bénéficier d'un test antigénique. Ils seraient les plus efficaces sur des personnes symptomatiques pour déterminer la présence ou pas de la COVID. Cette campagne n'est pas ouverte aux élèves.

Cette campagne commence demain sur le territoire de la CSI de Ferney Voltaire. Un courrier a été envoyé précisant les modalités d'organisations pour demander aux personnes de prendre rendez-vous en dehors du temps de travail et recommandation d'avoir au moins 1 h de disponibilité, car le résultat du test est communiqué de façon écrite. Les tests sont pratiqués par des infirmières scolaires volontaires formées la semaine dernière.

Progressivement cette campagne va être généralisée sur le territoire, cet acte ne peut être réalisé que par les infirmières scolaires ou le sdis.

Tous les personnels enseignants peuvent bénéficier d'un test PCR les personnels enseignants 2tant prioritaires les résultats du tests étant de 24h

b. Autres syndicats

- **Date d'ouverture du collège de st Didier sur Formans ?**

En septembre 2023, pour l'équipement sportif ce sera la communauté de commune qui financera le gymnase.

